

## **2018 : une année législative intense pour la politique énergétique et environnementale européenne.**

En novembre 2016, la Commission européenne présentait le paquet « Énergie propre » pour tracer la trajectoire énergétique de l'Union jusqu'en 2030, lutter contre le dérèglement climatique et respecter les accords de Paris.

Mercredi 17 janvier, le Parlement européen a adopté sa position sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la gouvernance. Sur la transition énergétique, les objectifs sont plus volontaristes que ceux des Etats membres et de la Commission, pourtant, beaucoup de socialistes voulaient des objectifs plus élevés et plus contraignants. Les Etats membres de l'UE proposent 27% comme objectif européen sur les énergies renouvelables et 30% pour l'efficacité énergétique quand les ONG environnementales préconisent 45% d'énergies renouvelables et 40% d'économies d'énergie en 2030... Le Parlement a voté pour 35% sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en 2030.

Ces textes portaient aussi sur les carburants alternatifs. Ici, le Parlement a adopté un plafond pour l'utilisation des agrocarburants de première génération issus des cultures alimentaires, mais sans les interdire. Ils font pourtant concurrence à l'alimentation, conduisent à des accaparements spéculatifs de terre et favorisent la déforestation, néfaste pour le climat. Heureusement l'huile de palme, particulièrement destructrice de forêts et d'écosystèmes devra être éliminée dans les carburants d'ici 2021.

Sur l'utilisation du bois comme énergie, nous avons échoué à imposer que cela ne soit autorisé qu'avec des critères de durabilité pour éviter des pressions accrues sur les forêts européennes qui limitent la capacité de ces forêts à stocker du CO2.

C'est sur cette base fragile que les rapporteurs du Parlement doivent maintenant entamer les négociations avec les représentants des Etats membres. Elles seront ardues, et nous aurons besoin de la vigilance de tous pour garder un cap utile.